Nations Unies S/2004/800



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 octobre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 6 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord d'Accra III sur la Côte d'Ivoire, adopté le 30 juillet 2004 à Accra, à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 5 août 2004 (S/PRST/2004/29) et à mes lettres datées du 16 août 2004 (S/2004/667), du 3 septembre 2004 (S/2004/716) et du 20 septembre 2004 (S/2004/748) concernant le suivi de l'Accord.

Vous trouverez ci-joint le quatrième rapport du Groupe de suivi tripartite créé en vertu de l'Accord d'Accra III, portant sur la période du 15 au 30 septembre 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-54259 (F) 151004 151004
0454259

Annexe

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III

Quatrième rapport du Groupe de suivi, portant sur la période du 15 au 30 septembre 2004

I. Vue d'ensemble

1. Dans l'ensemble, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan militaire est calme, en dépit d'informations faisant état de tensions accrues dans l'ouest, en particulier entre des éléments des Forces nouvelles et des membres de l'Opération Licorne. L'évolution de la situation politique dans le pays a été marquée principalement par les activités commémorant le deuxième anniversaire de la crise du 19 septembre 2002. Tous les dirigeants des partis politiques et des forces ont prononcé des déclarations sur les tristes événements de ce jour, et certains se sont dit déçus du peu de progrès réalisé selon eux dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III, en particulier en ce qui concerne l'adoption de lois essentielles par l'Assemblée nationale à la date butoir du 30 septembre 2004 et la mise en train du processus de DDR censé commencer le 15 octobre 2004. Une initiative importante prise dans le cadre des manifestations commémoratives a été la création de « Corridors de la paix » ayant pour objectif ultime de permettre le regroupement des familles séparées par le conflit. Dans un premier temps, des convois transportant des enfants sont allés du sud, contrôlé par le Gouvernement, vers le nord, contrôlé par les Forces nouvelles, avec un sauf-conduit des soldats de la paix de l'ONUCI. Parmi les autres activités visant à renforcer la confiance, on peut citer un tournoi amical de football entre les Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire (FANCI), l'aile armée des Forces nouvelles (FAFN) et les Forces impartiales (ONUCI et Licorne). Toutes ces activités ont pour but de promouvoir une culture de paix dans le contexte de la célébration de la Journée internationale de la paix le 21 septembre 2004.

2. Il règne dans l'ensemble une atmosphère d'espoir mêlée à une certaine anxiété au sujet des mesures que l'Assemblée nationale et les protagonistes politiques envisagent de prendre pour faire avancer la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Le communiqué de presse publié à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité du 27 septembre 2004 sur la Côte d'Ivoire, joint au présent rapport (voir pièce jointe 2), a donné lieu à des interprétations différentes quant aux obligations qui incombent aux divers acteurs politiques.

II. Aspects marquants de l'évolution du processus de paix

Travaux de l'Assemblée nationale

3. La période à l'examen a coïncidé avec la clôture officielle de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale (11 août-28 septembre 2004). À la cérémonie de clôture, il a été indiqué que les travaux relatifs aux textes législatifs pertinents se poursuivraient durant la session ordinaire suivante de l'Assemblée nationale qui doit se tenir du 6 octobre au 17 décembre 2004. Il est par conséquent nécessaire de donner un aperçu des progrès réalisés en ce qui concerne ces textes. Les réformes législatives envisagées dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis

font l'objet de 16 projets de loi. À ce jour, sept (7) ont été adoptés. Ils ont trait aux sujets suivants :

1. Amnistie;

2. Identification et séjour des étrangers en Côte d'Ivoire;

3. Création, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme;

4. Ratification du protocole signé à Ouagadougou le 30 juin 1989, concernant la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement;

5. Amendement de l'article 26 de la loi relative au domaine foncier rural;

6. Déclaration du patrimoine du chef de l'État;

7. Financement public des partis politiques et de la campagne électorale;

4. Les travaux en ce qui concerne deux (2) textes ont été suspendus et ils ont été retirés pour amendement, à la demande du Président de la République. Ils concernent les sujets suivants :

1. Amendement du Code de la nationalité;

2. Composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission électorale indépendante.

5. Six (6) autres textes n'ont pas encore été soumis à l'Assemblée nationale. Ils ont trait aux sujets suivants :

1. Ratification du protocole signé à Banjul le 29 mai 1990, concernant la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement;

2. Le régime juridique de la presse;

3. Le régime juridique de la communication audiovisuelle;

4. Le statut de l'opposition;

5. La déclaration du patrimoine des hommes politiques;

6. L'enrichissement illicite.

6. On trouvera ci-joint un tableau synoptique mis à jour décrivant l'état d'avancement des lois prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis (voir pièce jointe 1).

Processus électoral

7. Au cours des réunions du Groupe des partenaires organisées par l'ONUCI avec la participation du PNUD, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la francophonie et d'autres donateurs potentiels (Royaume-Uni, Suisse et France), les consultations engagées le 1er septembre 2004 se sont poursuivies. L'objectif est de mettre en place un forum de discussion des questions liées au processus électoral en vue de trouver des solutions pratiques, y compris un financement adéquat, pour la tenue, non seulement des élections présidentielles d'octobre 2005, mais également d'un référendum éventuel, sur la base d'une lecture correcte des incidences constitutionnelles de l'amendement de l'article 35. Les

consultations ont porté sur l'identification de questions aussi importantes que la composition et les attributions de la Commission électorale indépendante, le code de la nationalité, le processus d'identification, les listes électorales et l'amendement de l'article 35. Un calendrier provisoire et théorique pour le processus électoral doit être élaboré et revu par la suite. Des consultations sont en cours avec New York en vue du choix des dates de la deuxième visite de la Mission d'évaluation électorale des Nations Unies.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

8. Le Comité de coordination comprenant la CNDDR, d'autres parties prenantes dans le pays et les partenaires de développement poursuit l'examen des préparatifs techniques en vue du lancement du processus de DDR. À la dernière réunion, la CNDDR a présenté le programme de travail de son comité de planification. Un certain nombre de questions méritent d'être relevées :

- Les Forces de défense et de sécurité et les Forces nouvelles doivent fournir à la CNDDR des estimations concernant leurs effectifs respectifs. Les Forces nouvelles doivent indiquer le nombre de combattants étrangers dans leurs rangs. Le Président de la CNDDR a annoncé qu'il examinerait le problème de l'identification des combattants durant la phase de regroupement des forces;

- La CNDDR a annoncé qu'elle était en train de recruter et de former 600 personnes pour la campagne de sensibilisation qu'elle allait mener à travers le pays. Compte tenu des informations divergentes, ainsi que de la désinformation, en provenance des médias, il a été suggéré que la CNDDR publie régulièrement des communiqués de presse sur le processus de DDR. Radio ONUCI serait également disposée à faciliter la diffusion de tous messages et nouvelles concernant des faits nouveaux liés à ce processus, tels que les retraits récents d'armes lourdes par les deux parties. D'autres partenaires ont également proposé un appui dans le domaine des communications;

- Le recrutement de personnel est en cours pour les sites de démobilisation (3 dans le nord et 3 dans le sud) que le PNUD est en train de remettre en état. Il a été indiqué que 90 % du matériel nécessaire pour la phase de démobilisation, qui est fourni par le PNUD, se trouve déjà dans l'entrepôt de la CNDDR;

- Il a été noté qu'aucun accord n'a été conclu jusqu'ici sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité dans le nord pendant et après le processus de DDR.

9. Les FAFN ont indiqué qu'elles comptaient au total 41 000 combattants. Le chiffre final devra néanmoins être vérifié. Le Président de la CNDDR a fait savoir à tous les intéressés que le montant disponible pour les versements à effectuer aux ex-combattants est fixe et ne pourra pas être accru pour répondre aux attentes d'effectifs qui dépasseraient de loin ceux qui ont été utilisés aux fins de la planification. Il a indiqué que si les chiffres étaient en fin de compte nettement supérieurs aux projections, les versements individuels devraient être réduits.

Mesures de confiance

- *Corridors de la paix*

10. La période du 19 au 22 septembre 2004 a été dédiée à la culture de la paix, à la réconciliation nationale et à la célébration de la Journée internationale de la paix, grâce à des activités de confiance entreprises par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, l'ONUCI et d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre du programme de « Corridors de la paix » et du tournoi amical de football « Le défi de la paix » organisé par l'opération LICORNE avec la participation des membres de la Commission quadripartite (FANCI, FAFN, Forces impartiales).

11. Le programme des « Corridors de la paix » a été lancé officiellement à Adjame, Abidjan, le 19 septembre 2004. Il comprend trois phases. La phase I a pris fin la semaine dernière et a également coïncidé avec la deuxième semaine commémorative de la Journée nationale de réconciliation et la Journée internationale de la paix des Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, une rencontre a été organisée à Tiebissou (zone de confiance) entre quelque 160 enfants des écoles (des filles et des garçons de 12 à 15 ans, de tous les groupes ethniques et confessionnels), qui ont engagé un dialogue destiné à illustrer la possibilité d'instaurer la confiance et d'abattre le mur de méfiance entre les différentes parties du pays et les différents secteurs de la population. Au cours de cette première phase du programme, les enfants sont venus de diverses régions : Abidjan, Bouake, Yamoussoukro et Tiebissou. Des artistes et des musiciens d'Odienne et d'Abidjan ont participé aux manifestations et ont organisé des divertissements à l'intention des enfants. L'ONUCI et divers organismes des Nations Unies (PNUD, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, UNICEF, UNESCO) ont participé activement à la manifestation, en partenariat avec le Gouvernement (Ministères de la solidarité nationale, de l'administration territoriale, de la réconciliation nationale et des victimes de guerre) et des ONG (WANEP-Réseau régional de construction de la paix en Afrique de l'Ouest, École pour tous-EPT).

12. À l'occasion de cette rencontre destinée à créer une atmosphère de camaraderie, par le biais de la peinture et d'autres activités artistiques, les enfants ont été informés de leurs droits et ont été sensibilisés à la culture de paix. Ils ont reçu le titre symbolique d'« Ambassadeurs de la paix ».

13. Au cours de la phase II (décembre 2004), des « corridors » seront ouverts dans l'ouest (Man-Guiglo), le centre (Bouake-Abidjan) et l'est (Bouna-Bondoukou). Au cours de la phase III (tout au long de 2005), des « corridors » seront ouverts pour faciliter les activités de relèvement et de développement (grâce à la réactivation de projets de développement actuellement en sommeil d'organismes des Nations Unies et de certains donateurs bilatéraux et multilatéraux).

14. Afin que les résultats de cette initiative perdurent, il sera créé un site Web à l'intention des enfants qui ont participé à la manifestation, pour suivre la façon dont ils font profiter leurs communautés, leurs familles et leurs écoles des compétences qu'ils ont acquises et de ce qu'ils ont appris à l'occasion de la rencontre à laquelle ils ont participé.

15. Cette initiative est une source d'enseignements précieux qu'il faudra exploiter et qui concernent les faits suivants :

1. a) Les enfants étaient très désireux d'y participer; b) les parents ont accepté sans réserve que leurs enfants y participent, avec quatre jours de préavis seulement et c) toutes les autorités politiques et militaires, de toutes les parties, lui ont donné leur appui sans réserve, ce qui est un signe de leur désir profond de réunifier le pays;

2. De nombreux autres acteurs ont demandé à utiliser l'initiative des « Corridors de la paix » pour réunifier d'autres segments de la société (les parlementaires et leurs mandants au niveau local, les milieux d'affaires locaux, les déplacés…).

Avec l'assistance du PNUD, un descriptif de projet approprié est en cours d'élaboration pour les deuxième et troisième phases du programme.

16. Du côté militaire, le tournoi de football « Le défi de la paix » s'est terminé le 21 septembre 2004 à Yamoussoukro, avec un match entre l'équipe des FANCI et celle des FAFN. Les FANCI ont gagné la coupe « Corridors de la paix » et les FAFN ont pris la deuxième place et ont reçu la coupe fair play, décernée à l'équipe la plus disciplinée parmi les cinq concurrents (FANCI, FAFN, ONUCI, Police civile de l'ONUCI et Opération Licorne). Le Ministre de la réconciliation nationale, Sébastien Dano Djedje, le chef d'état-major des FANCI, le général Mathias Doue, le chef d'état-major des FAFN, le colonel Bakayoko, ont assisté à cette manifestation avec des membres du Groupe de suivi de l'Accord d'Accra III et des membres du Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis. Leur présence a été fortement appréciée par tous les participants.

17. La célébration de la Journée internationale de la paix le 21 septembre 2004 a commencé à Tiebissou, dans la zone de confiance, et a réuni des éléments des Forces de défense et de sécurité et l'aile armée des Forces nouvelles, ainsi que des enfants qui avaient été amenés dans la ville dans le cadre du programme des « Corridors de la paix ». Des membres du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, de l'Assemblée nationale et des autorités des FANCI et des FAFN ont assisté aux cérémonies.

Extension et redéploiement de l'administration

18. Le programme du Gouvernement pour le redéploiement de l'administration est placé sous la direction du Comité national de pilotage du redéploiement de l'administration (CNPRA) qui relève du Cabinet du Premier Ministre. Il est coordonné par M. Hubert Oulaye, Ministre d'État et Ministre de la fonction publique. Le Premier Ministre s'est récemment rendu en mission pour mobiliser des financements extérieurs supplémentaires en faveur de ce programme. Les activités se sont intensifiées à l'approche de la nouvelle année scolaire et le Gouvernement a mobilisé d'importantes quantités de matériel pour les établissements scolaires et les centres de santé. La responsabilité de ces activités incombe aux Ministères de l'éducation, de la fonction publique et de la santé, entre autres. Jusqu'à présent, les activités entreprises intéressent les établissements scolaires et les centres de santé dans les régions qui en ont le plus grand besoin dans le nord et l'ouest du pays, dans les secteurs de Bin-Houye, Taï, Toulepleu, Bangolo, Zouan-Hounien, Blolequin, Guiglo et Duekoue.

19. Il est intéressant de noter que, pour promouvoir ce programme, M. Yussuf Soumahoro, Ministre de l'éducation technique et de la formation professionnelle, a donné des assurances à tous ceux qui seront réaffectés et transférés dans des établissements d'enseignement et des services publics dans des zones placées sous le contrôle des Forces nouvelles. Il a déclaré qu'en tant que membre du Gouvernement et membre des Forces nouvelles, il donnerait à tous les fonctionnaires l'assurance qu'ils pourraient rejoindre leur poste en toute sécurité.

III. Situation des droits de l'homme

20. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, au cours de sa mission en Côte d'Ivoire, la Commission d'enquête internationale n'a pas rencontré certains des principaux dirigeants des Forces nouvelles, tels que M. Guillaume Soro, Secrétaire général du MPCI et Ministre des communications, M. Roger Banchi, Ministre des petites et moyennes entreprises et membre du Mouvement populaire ivoirien du Grand-Ouest (MPIGO), le colonel Michel Guei, Ministre des sports et ancien commandant en chef des opérations du MPCI, M. Tuo Fozie, Ministre de la jeunesse et du service civique, et M. Kone Zakaria, du Mouvement pour la justice et la paix (MJP).

21. Le Ministre des droits de l'homme, qui s'était déclaré formellement opposé à la nomination de trois membres de la Commission d'enquête internationale avant que celle-ci n'arrive en Côte d'Ivoire pour commencer son enquête, a refusé par la suite de rencontrer les intéressés au cours de leur séjour en Côte d'Ivoire.

22. Lors d'une réunion avec les membres de la Commission d'enquête internationale, le Comité de coordination créé par le Président de la République a souligné que la Commission n'avait pas rencontré certains des principaux dirigeants des Forces nouvelles qui auraient été responsables de certaines violations massives des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

23. En ce qui concerne les deux commissions d'enquête parlementaires chargées d'effectuer des enquêtes portant respectivement sur les événements du 19 septembre 2002 et ceux des 25 et 26 mars 2004, on ne dispose pas d'informations suffisantes, à ce stade, pour faire une évaluation équitable de leurs travaux et des progrès accomplis à ce jour.

IV. Conclusion

24. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de l'Assemblée nationale et de la tendance du débat politique sur certaines questions relatives à l'application des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, le Groupe de suivi souhaiterait réitérer les recommandations qu'il a formulées dans son troisième rapport, concernant notamment : i) la tenue de consultations avec le Président Gbagbo et d'autres parties prenantes politiques pour déterminer les difficultés que pose l'adoption des réformes juridiques pertinentes; ii) la tenue de consultations entre les quatre principaux dirigeants politiques ivoiriens, facilitée par la CEDEAO et l'Union africaine, pour trouver un moyen politiquement acceptable et pratique de régler la controverse concernant l'article 35 et son applicabilité à l'élection présidentielle de 2005. À cet égard, le Président Ahmad Tejan Kabbah de la Sierra

Leone est arrivé aujourd'hui pour une visite qui devrait durer plusieurs jours. Il est venu avec la bénédiction de ses partenaires sous-régionaux pour appuyer les efforts visant à aider la Côte d'Ivoire à sortir de l'impasse qui menace l'Accord d'Accra III. Les prochains jours permettront d'évaluer les résultats de son intervention.

Au nom du Groupe

Le Président
(*Signé*) Ralph **Uwechue**

Abidjan, le 30 septembre 2004

Pièce jointe 1

[Original : anglais et français]

Tableau synoptique
État d'avancement des lois prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis

Projet de loi	*Adopté par le Gouvernement*	*Transmis à l'Assemblée nationale*	*Adopté en Commission*	*Adopté par l'Assemblée nationale*	*Promulgué*
1) Projet de loi portant modification de l'article 35 de la Constitution	Oui	Non	Non	Non	Non
2) Projet de loi portant code de la nationalité ivoirienne telle que modifiée par la loi n° 72-852 du 21 décembre 1972	Oui	Oui[1]	Non	Non	Non
3) Projet de loi relatif au Domaine foncier rural (amendement de l'article 26)	Oui	Oui	Oui	Oui Le 28/7/04	Non
4) Projet de loi portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH)	Oui	Oui	Oui	Oui Le 23/4/04	Oui Le 3/5/04
5) Projet de loi relatif à la déclaration du patrimoine du Président de la République	Oui	Oui	Oui	Oui Le 28/7/04	Non
6) Projet de loi portant financement public des partis politiques et de la campagne électorale	Oui	Oui	Non	Oui Le 9/9/04	Non
7) Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole additionnel A/SP1/6/89 modifiant et complétant les dispositions de l'article VII du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Ouagadougou le 30 juin 1989	Oui	Oui	Oui	Oui Le 27/7/04	Non
8) Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement signé à Banjul le 29 mai 1990	Oui	Oui	Oui	Non[2]	Non
9) Projet de loi portant amnistie	Oui	Oui	Oui	Oui Le 6/8/03	Oui Le 8/8/03
10) Projet de loi relative à l'identification et au séjour des étrangers	Oui	Oui	Oui	Oui Le 23/4/04	Non
11) Projet de loi portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission électorale indépendante (CEI)	Oui	Oui	Non Suspendu le 26/8/04	Non	Non

Projet de loi	*Adopté par le Gouvernement*	*Transmis à l'Assemblée nationale*	*Adopté en Commission*	*Adopté par l'Assemblée nationale*	*Promulgué*
12) Projet de loi sur le régime juridique de la communication audiovisuelle	Non	Non	Non	Non	Non
13) Projet de loi sur le régime juridique de la presse	Non	Non	Non	Non	Non
14) Projet de loi sur le statut de l'opposition	Non	Non	Non	Non	Non
15) Projet de loi sur la déclaration du patrimoine des hommes politiques	Non	Non	Non	Non	Non
16) Projet de loi sur l'enrichissement illicite	Non	Non	Non	Non	Non

[1] Le Président de la République a demandé, par lettre, à l'Assemblée nationale le retrait momentané de l'ordre du jour de l'Assemblée, de la loi sur la nationalité.
[2] Différé en attendant des informations complémentaires du Ministre des affaires étrangères.

Décrets

Projet de décret		*Adopté par le Gouvernement*
1)	Décret portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission nationale de supervision de l'identification (CNSI)	Oui Le 6 janvier 2004
2)	Décret relatif à l'obtention et la forme de la carte nationale d'identité	Oui Le 7 janvier 2004
3)	Décret portant modification du décret portant création de l'Office national d'identification (ONI)	Oui Janvier 2004
4)	Décret portant nomination du Président de la Commission nationale de supervision de l'identification	Oui Le 29 janvier 2004
5)	Décret portant nomination du Secrétaire général de la Commission nationale de supervision de l'identification	Oui Le 29 janvier 2004
6)	Arrêté portant création de la Commission interministérielle des médias et de son secrétariat technique	Oui Le 19 août 2003

Pièce jointe 2

[Original : anglais et français]

Côte d'Ivoire – Communiqué de presse du Conseil de sécurité

New York, le 27 septembre 2004

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu ce matin un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Albert Tevoedjre. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts du RSSG pour apporter la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction de la reprise du travail du gouvernement de réconciliation nationale conformément aux engagements pris lors du Sommet d'Accra III, le 30 juillet 2004.

Toutefois, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant l'absence de progrès dans des domaines clefs du processus de réconciliation nationale, à la veille des échéances fixées à Accra III. Ils ont souligné que cette absence de progrès ne nuit pas seulement au processus de paix en Côte d'ivoire, mais pèse également sur les progrès dans la sous-région tout entière.

Les membres du Conseil ont exhorté en particulier le Président Laurent Gbagbo à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mener à bien la révision de l'article 35 de la Constitution comme il s'y est engagé à Accra. Ils ont également exhorté les Forces nouvelles à commencer aussitôt que possible avant le 15 octobre, et sans conditions préalables, le processus de démobilisation, désarmement et réintégration comme elles s'y sont engagées à Accra. Ils ont souligné que tous les groupes paramilitaires et toutes les milices doivent aussi être désarmés. Ils ont enfin exhorté les députés ivoiriens à accélérer l'examen des textes de lois à l'Assemblée nationale en vue de leur adoption avant la fin du mois de septembre, notamment celui sur la Commission électorale indépendante.

Les membres du Conseil ont condamné les attaques contre les personnels de l'ONUCI et affirme que les auteurs de ces attaques devront rendre des comptes.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant la situation des droits de l'homme dans le pays et indiqué qu'ils attendaient le rapport à venir de la Commission d'enquête internationale.

Les membres du Conseil ont rappelé avec force que la tenue d'élections ouvertes, libres et transparentes avant novembre 2005, conformément à la Constitution ivoirienne, est la seule issue possible à un règlement pacifique de la crise en Côte d'Ivoire.